

**Complément d'avis n° 2019/06-10
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur de mécanique de Paris
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'Avis n°2019/06-10 concernant l'Institut supérieur de mécanique de Paris, portant sur la prise en compte des recommandations et faisant un point d'avancement de l'intégration de l'école au groupe ISAE et de l'évolution de la politique de site.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut supérieur de mécanique de Paris,
- Vu la note de synthèse établie par Sonia WANNER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire de l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON